



# Assemblée Générale Mixte annuelle 2021

## Rapport de gestion Exercice 2020 (du 01-01-2020 au 31-12-2020)

### 1 Activités de la société au cours de l'exercice écoulé

#### 1.1 L'inauguration festive de la Belle Electrique

Après une longue période de préparation et de réalisation des travaux tout au long de l'année 2019, notre première centrale photovoltaïque de 100 kWc a été mise en service sur la toiture de la Belle Electrique le 13 février 2020. Cet évènement a été marqué par une inauguration conviviale qui a permis de réunir de nombreux associés pour fêter ensemble l'avènement de ce beau projet. La production des kWh a été au rendez-vous tout au long de l'année 2020.

#### 1.2 La prospection de sites photovoltaïques continue

En premier lieu, EYC a travaillé sur plusieurs toitures de 36 kWc dont la Halle Balzac et l'école Racine à Grenoble, l'école Mallerin à Varcès-Allières-et-Risset. Elles seront construites en 2021. Ce type d'installation qui représente des surfaces de l'ordre de 200 m<sup>2</sup> permet d'équiper de belle façon des toitures de tailles intermédiaires telles que des écoles.

EYC a par ailleurs remporté un AMI (Appel à Manifestation d'Intérêt) publié par le Syndicat Mixte des Transport en Commun (SMTC - devenu SMMAG depuis) afin de construire une ombrière de parking. Cette ombrière d'une puissance de 100 kWc est située à l'entrée Nord de Varcès-Allières-et-Risset. Sa construction étant terminée fin décembre 2020, elle sera mise en service en 2021.

En parallèle EYC a répondu deux fois à un AMI de Grenoble Alpes Métropole pour équiper la très grande toiture du MIN (Marché d'Intérêt National). Nous avons répondu à cet AMI avec nos partenaires Enercoop Auvergne Rhône Alpes (Assistance à Maîtrise d'Ouvrage), Watt&Home (installateur), et l'association ALEC (Agence Locale de l'Energie et du Climat). La réponse pilotée avec Enercoop Auvergne Rhône Alpes et Watt&Home a proposé de réaliser deux installations de 500 kWc à 18 mois d'intervalle. Elle comprend la reprise de l'étanchéité du MIN préalablement à l'installation des centrales photovoltaïques. Les panneaux photovoltaïques seraient installés sur des plots soudés à l'étanchéité.

Nous avons choisi d'adopter une approche souple pour tenir compte du décret tertiaire qui oblige les collectivités à réduire fortement les consommations d'énergie de leur parc. A ce titre le délai de 18 mois a pour objectif de permettre à la Métropole de mener le cas échéant des travaux de rénovation énergétique sur une partie de la toiture correspondant à des zones de bureaux. Nous avons par ailleurs choisi d'associer l'association ALEC à cette proposition afin de financer une prestation d'accompagnement à la maîtrise de l'énergie auprès du public professionnel opérant dans le MIN et notamment le réseau "Mangez Bio Isère" qui serait associé à la démarche.

Ce travail conséquent montre que, grâce à nos partenaires, nous sommes désormais capables de répondre à des sollicitations pour des projets complexes. La concurrence est par contre très forte sur un tel projet. L'investissement citoyen doit aussi trouver sa place sur de tels projets. Le verdict sera rendu courant 2021. Croisons les doigts.

### 1.3 La chaleur Bois énergie se déploie

Après le déploiement du réseau de chaleur Bois énergie de Quaix en Chartreuse en 2019, deux nouveaux réseaux de chaleur ont été mis en service à Sassenage en janvier 2020. L'un comprend une chaudière de 200 kW qui alimente l'école et le gymnase des Pies. L'autre comprend 2 chaudières de 300 kW et un réseau de chaleur de 450 mètres qui alimente quatre bâtiments communaux : une piscine couverte, la maison des clubs, le gymnase Jeannie Longo et les services techniques municipaux.

2020 a été la première année du fonctionnement des réseaux de chaleur Bois énergie de Sassenage et Quaix en Chartreuse (mis en service entre fin 2019 et début 2020). Le fonctionnement de nombreux bâtiments (piscine, gymnases, salle polyvalente) a été affecté par la crise sanitaire, avec des consommations en forte baisse. Les chaudières bois ont néanmoins bien fonctionné, en assurant au global une production de 1712,3 MWh représentant 91% des besoins de chaleur des bâtiments desservis.

550 tonnes de plaquettes forestières (provenant de la plateforme intercommunale de Charavines, située à moins de 40 km des chaufferies) ont été consommées sur Sassenage, et 60 tonnes de granulés sur Quaix (provenant de l'unité de granulation du Cheylas). Il s'agit donc d'un approvisionnement local, en circuit court.

Notre partenariat avec Forestener s'est par ailleurs poursuivi au second semestre 2020 avec la construction d'un 4ème réseau de chaleur Bois énergie à Varcès-Allières-et-Risset. Ce site qui a été mis en service en 2021 comprend 2 chaudières de 250 kW et un réseau de chaleur de 625m. Il dessert 8 bâtiments communaux : les écoles primaire et maternelle, la poste, le centre de loisirs, la salle de l'Oriel, le centre culturel, le gymnase, les vestiaires du stade, et une distribution hydraulique dans le gymnase et le centre culturel.

A ce jour, EYC est au conseil d'administration de Forestener et assure une partie du financement de ces projets aux côtés d'Enercoop Auvergne Rhône Alpes et d'Énergie Partagée.

### 1.4 Une belle dynamique s'amorce à Varcès-Allières-et-Risset

Comme indiqué précédemment, nous avons initié en 2020 de multiples projets sur la commune de Varcès-Allières-et-Risset. Nous y avons ainsi construit notre ombrière de 100 kWc en même temps que nous avons préparé un projet d'une centrale de 36 kWc sur l'école Mallerin (construite et mise en service en 2021). Enfin, un réseau de chaleur bois cofinancé par EYC a été déployé par Forestener.

Ce regroupement de projets souligne le fait qu'il est désormais possible, avec le soutien d'une commune motivée, de multiplier sur son territoire les projets citoyens pour rendre rapidement concrète la transition énergétique qui s'amorce.

### 1.5 Premiers effets du PLUI

Grenoble Alpes Métropole a voté un Plan Local d'Urbanisme Intercommunal (PLUI) qui comprend des objectifs de développement des énergies renouvelables. Désormais, tout bâtiment neuf qui sortira de terre devra produire une certaine quantité d'énergie renouvelable au prorata de sa surface. Les énergies renouvelables peuvent être multiples : photovoltaïque, géothermie, solaire thermique, chaleur bois...

Certains promoteurs nous ont sollicité pour les aider à répondre à cette obligation. Nous avons ainsi engagé des Travaux fin 2020 avec le promoteur Novelia Résidences afin de commencer à comprendre comment travailler avec les promoteurs et comment intervenir sur des bâtiments neufs. Une des difficultés réside dans le fait que les projets sont à moyen terme. Une telle installation sera à construire dans plusieurs années alors qu'on ne connaît pas encore les tarifs de vente de la production.

Il ne s'agit pas pour nous d'aider des promoteurs à réduire leurs coûts. Il s'agit par contre de trouver une voie qui incite les promoteurs à maximiser le potentiel d'énergies renouvelables déployable sur un nouveau bâtiment tout en nous assurant que cette installation sera exploitable et produira bien les effets escomptés. Nous apprenons dès lors à dialoguer avec des promoteurs et des notaires pour réussir la transition énergétique.

## 1.6 Energ'Y Citoyennes résiste aux chocs

La pandémie de COVID19 a affecté EYC comme chacun d'entre nous. Faute de pouvoir nous réunir physiquement, notre façon de travailler et de nous faire connaître a évolué. Les réunions en Visio sont devenues la règle et nous nous sommes conformés au respect des règles sanitaires.

La création du lien entre les bénévoles, associés, partenaires est une clé importante du succès de la démarche portée par EYC. Nous reprendrons les réunions en physique dès que cela sera possible. Dans l'intervalle nous constatons que, bien que le bénévolat à distance ne convienne pas à tout le monde, l'ensemble des bénévoles (anciens et nouveaux) a joué le jeu et est resté mobilisé tout au long de l'année. Fait notable, l'activité d'EYC s'est maintenue y compris durant les périodes de confinement.

Conséquence directe de l'impact de la pandémie chez nos différents partenaires, nous avons dû adapter les plannings de nos projets. Ainsi les centrales des écoles Mallerin et Racine qui auraient pu être construites en 2020 l'ont, en définitive, été en 2021.

## 1.7 La mort de Carl. Au revoir l'ami

Carl était un bénévole très impliqué au sein d'EYC. Généreux par nature, très impliqué dans la finance solidaire, il s'était impliqué dans le groupe de travail communication. Il gérait notamment le site Web, avait rendu accessible à tous les données de nos sites de production. Il avait mis en œuvre le site de souscription en ligne et commençait à travailler à la création d'un espace personnel pour les associés. Victime d'une hydrocution, il nous a quitté durant l'été 2020.

Depuis le groupe de travail Communication a repris sa suite mais nous pensons encore à Carl et à sa bonne humeur.

## 1.8 S'adapter pour le mieux

Le COVID19 nous a conduit à décaler certains de nos projets, toutefois nous n'avons pas chômé. Profitant d'un répit, nous avons travaillé à l'amélioration de notre fonctionnement interne. On peut noter entre autres qu'un gros travail d'archivage a été entrepris et a permis la reprise de nombreux documents administratifs. Par ailleurs, le groupe de travail Gestion a fait évoluer les outils de modélisation économique.

Nous pouvons désormais estimer la pertinence du modèle d'affaire d'un projet sur 20 ou 30 ans. Grâce à ce travail, nous pouvons également travailler sur un spectre plus large de projets (toitures, ombrières, sites jusqu'à 500 kWc). Enfin les outils de pilotage économique global d'EYC ont été améliorés. Nous pouvons désormais mieux planifier et suivre les budgets en même temps que nous pourrons mieux suivre et piloter la rentabilité globale de la SAS.

Enfin, suite à la mort de Carl, le GT communication s'est mobilisé pour réussir à reprendre en main la gestion du site Web. Suite à cela, il a ensuite travaillé au renforcement de l'animation interne.

## 1.9 Des partenaires locaux qui soutiennent et s'impliquent avec EYC

En 2020, l'ALEC a recruté un chargé de mission sur le photovoltaïque. Ainsi l'ALEC conseille les collectivités qui veulent comprendre comment déployer du photovoltaïque sur le parc public. L'ALEC analyse le potentiel des sites des communes puis les éclaire sur les solutions qui s'offrent à elles pour mettre en œuvre leur politique. Dans ce cadre EYC est une des solutions locales promues. Cette nouvelle mission de l'ALEC facilite les échanges avec EYC et l'articulation entre nos actions.

Nous avons par ailleurs tissé des liens avec le bailleur social Alpes Isère Habitat et sa Fondation au travers d'un projet commun en cours de développement à Jarrie. Il s'agit d'un bâtiment neuf qui sera couvert par

une centrale photovoltaïque d'EYC. Ce projet sera pour nous l'occasion de comprendre quelle forme de coopération nous pourrions bâtir ensemble dans la durée.

### 1.10 L'exploitation se structure

Une fois la mise en service effectuée, le suivi des installations est assuré par le GT exploitation, et ce durant toute la durée de vie de celles-ci, c'est-à-dire au moins 20 ans.

Chaque mois, une personne est d'astreinte pour vérifier très régulièrement que les installations produisent correctement, les incidents étant générés automatiquement et envoyés par courrier électronique aux membres du GT Exploitation.

Sur l'ensemble des quinze installations, nous avons eu 8 incidents en 2020 qui ont nécessité une intervention sur site :

- Trois disjonctions, sans que les causes soient identifiées
- Sur La Belle Electrique, une perte de production de 30 % sur l'onduleur SolarEdge qui pilote l'installation. Le support SolarEdge a été immédiatement contacté et 2h30 plus tard le problème était solutionné, le tout à distance.
- Trois pertes de communication sur les 2 sites équipés d'onduleurs SMA. Ces pertes de communications sont maintenant assez récurrentes et à ce jour le support SMA n'a pas été capable de solutionner ces problèmes. Nous avons des difficultés avec ces matériels et le support SMA, c'est notre challenge 2021 de régler définitivement ce problème.
- Un petit problème d'étanchéité sur une toiture récente La Maison de Sports à La Tronche, problème rapidement réglé par l'installateur.

Une visite de maintenance préventive a été faite en Juillet 2020 sur l'ensemble des 12 sites de puissance inférieure à 9 KWc. Aucun problème constaté, de la poussière à nettoyer et quelques actions mineures ont été effectuées. Un rapport exhaustif de ces visites est archivé.

Un contrat de maintenance curative a été signé avec la société Lumensol en cas d'incidents ne pouvant pas être traités par les bénévoles du GT Exploitation.

Avec de nouveaux sites en production en 2021 et dans les années futures, le GT exploitation a besoin de se renforcer. N'hésitez pas à venir nous rejoindre.

### 1.11 La communication d'EYC se poursuit

En 2020, la communication d'EYC a été touchée de plein fouet par le confinement et l'impossibilité d'organiser des événements en présentiel. L'inauguration de La Belle Electrique, en Février, a été épargnée fort heureusement, mais tous les Apéros solaires et chaleur'eux de l'année se sont transformés en distanciel dès le mois de Juin.

Cela nous a tout de même permis, en Novembre, une belle soirée de présentation des 3 projets varçois avec les élus de Varcès-Allières-et-Risset, et des participants de la métropole grenobloise et au-delà !

Côté site internet, nous avons mis en place la souscription en ligne en Mai, et elle s'est avérée très utile et fort appréciée par les nouveaux associé.e.s de 2020 ! Puis pendant l'été, le décès de Carl nous a laissé orphelins ... notre très cher webmaster (et pas que !) nous a quittés et nous avons repris le flambeau de son travail sur notre site. La production de nos réseaux Bois énergie est maintenant visible en ligne avec des graphiques par réseau, et une mise à jour mensuelle.

Désormais notre compte Twitter émet environ 9 tweets par mois vers 360 abonnés (+ 56 en un an). Notre compte Facebook était suivi par environ 459 personnes fin 2019 puis 532 à date. La Lettre EYC a été publiée 12 fois en 2020 vers 687 contacts (524 lors de la précédente AG). Nous sommes présents depuis Mai sur LinkedIn avec déjà 245 abonnés.

Nous avons fêté nos 4 ans en Septembre 2020, avec une [belle infographie d'anniversaire](#) réalisée par une bénévole talentueuse !

Nos événements ont donc été limités cette année avec tout de même :

- Un apéro à Saint-Martin-d'Hères en présentiel en Janvier et cinq apéros solaires et chaleureux en visio dont celui de Novembre avec les élus de Varcès-Allières-et-Risset ;
- Deux inaugurations des réseaux de chaleur de Quaix en Chartreuse et Sassenage en Janvier ;
- Une soirée d'inauguration à La Belle Electrique en Février ;
- Un atelier "Jeu d'argent, épargnons le climat !" avec le Collectif Finance Solidaire de la métropole Grenobloise, lors du Camp Climat Alternatiba à Varcès-Allières-et-Risset en Septembre ;
- Un #Speedmeeting de la Finance Solidaire, avec le Collectif Finance Solidaire de la métropole Grenobloise, en visio, lors de la semaine de l'ESS en Novembre.

Malgré le distanciel, nous avons tout de même accueilli de nouveaux associés et bénévoles au sein d'EYC. Un atelier solaire a également été organisé en visio en Novembre et nous a permis de former de nouveaux bénévoles à la pré-étude de toitures.

### **1.12 Moins d'enjeu pour la levée de fonds**

La levée de fonds pour les projets 2020 a démarré en Novembre, avec un objectif de 70 000€ que nous avons pu réduire à 45 000€ grâce à l'arrivée d'une partie de la subvention que nous avons obtenue en 2018 auprès de la Région Auvergne-Rhône-Alpes. A fin décembre 2020, nous avons rassemblé 35 000€.

Cette année, nous avons donné la possibilité à nos associés, pendant la levée de fonds, de devenir client Enercoop Auvergne Rhône Alpes et de bénéficier, grâce à notre code parrainage, d'une réduction sur leur première facture.

## 2 Bilan des sites en exploitation

### 2.1 Bilan de la production d'électricité au 31 décembre 2020

Bâtiments concernés	Commune	Date de mise en service	Puissance installée	Production 2020
École primaire de la Monta	St-Égrève	20 octobre 2017	9 KWc	11 226 kWh
École maternelle du Pont de Vence	St-Égrève	6 novembre 2017	9 KWc	10 923 kWh
Centre de Loisirs et de Culture	Eybens	13 novembre 2017	8,1 KWc	11 290 kWh
École du Bourg	Eybens	13 novembre 2017	9 KWc	10 138 kWh
Église St-Ferjus	La Tronche	20 novembre 2017	9 KWc	11 116 kWh
École Coteau	La Tronche	26 décembre 2017	9 KWc	11 179 kWh
Salle polyvalente A. Martin	Échirolles	4 janvier 2018	8,1 KWc	9 656 kWh
Logement Couturier	Échirolles	4 janvier 2018	9 KWc	12 091 kWh
Ecole primaire Racine	Grenoble	7 février 2018	9 KWc	10 578 kWh
École primaire Malherbe	Grenoble	7 février 2018	9 KWc	11 169 kWh
École primaire Clémenceau	Grenoble	14 février 2018	9 KWc	11 182 kWh
École primaire Menon	Grenoble	14 février 2018	8,7 KWc	10 309 kWh
École Paul Vaillant Couturier	Echirolles	1 <sup>er</sup> octobre 2019	36 KWc	44 660 kWh
Maison des Sport	La Tronche	1 <sup>er</sup> octobre 2019	35,84 KWc	42 279 kWh
La Belle Electrique	Grenoble	13 février 2020	98,8 KWc	107 382 kWh
<b>Total</b>			<b>276,54 kWc</b>	<b>325 178 kWh</b>

Cette production électrique représente près de 891 kWh par jour, soit l'équivalent de la consommation journalière moyenne de plus de 141 foyers (hors chauffage et production d'eau chaude).

### 2.2 Bilan de la production de chaleur au 31 décembre 2020

Communes concernés*	Date de mise en service	Puissance	Production 2020
Quaix en Chartreuse	novembre 2019	200 kW	206 300 kWh
Sassenage – Réseau des Pies	janvier 2020	200 kW	507 000 kWh
Sassenage – Réseau Plaine des Sports	janvier 2020	2x300 kW	999 000 kWh
<b>Total</b>		<b>1000 kW</b>	<b>1 712 300 kWh</b>

Cette production de chaleur représente près de 4 691 kWh par jour soit l'équivalent de la consommation annuelle moyenne de plus de 214 foyers.

### 3 Présentation des comptes annuels d'Energ'Y Citoyennes

La comptabilité est assurée par Enercoop Auvergne Rhône Alpes. Cette prestation est réalisée dans le cadre d'une convention qui inclut une contractualisation avec le cabinet d'expertise comptable de Mme Teston (société ELTEA), qui a assuré la clôture et la présentation des comptes.

Conformément à l'article 28 des statuts de la société, l'exercice comptable 2020 a débuté le 1<sup>er</sup> janvier 2020 et s'est achevé le 31 décembre 2020.

La société ne dépasse, à la clôture de l'exercice 2020, aucun des deux seuils suivants : total du bilan de 1 000 000 € et montant hors taxe du chiffre d'affaires de 2 000 000 € ; ni, par ailleurs, un troisième seuil concernant le nombre moyen de salariés permanents employés au cours de l'exercice. Par conséquent, conformément aux articles R227-1 et L227-9-1 du Code de commerce, nous ne sommes pas tenus de désigner un commissaire aux comptes. Les comptes ont cependant été certifiés par Mme R. Teston, en sa qualité d'expert-comptable, inscrite à l'Ordre des experts comptables à Grenoble.

#### Bilan au 31 décembre 2020

Actif		N-1	Passif		N-1
Immobilisations corporelles	485 358 €	396 516 €	Capital social	302 400 €	257 900 €
Immobilisations incorporelles	67 621 €	55 226 €	Résultat de l'exercice	8 017 €	-1 530 €
Immobilisations financières	4 000 €		Report à nouveau	-5 323 €	-3793 €
			Subventions invest.	196 309 €	
<b>Actif immobilisé</b>	<b>556 971 €</b>	<b>455 981 €</b>	<b>Fonds propres</b>	<b>501 403 €</b>	<b>282 792</b>
Créances Clients	24 405 €	20 136 €	Emprunts	424 487 €	345 717 €
Autres Créances	258 755 €	45 051 €	Dettes fournisseurs	12 053 €	14 977 €
Capital souscrit non versé	1 500 €	6 600 €	Dettes sociale et fiscale	485 €	
Disponibilités	90 939 €	109 439 €			
Comptes de régularisation	5 851 €	6 279 €			
<b>Actif circulant</b>	<b>375 599</b>	<b>181 226 €</b>	<b>Dettes</b>	<b>437 025 €</b>	<b>360 694 €</b>
<b>Total de l'Actif</b>	<b>938 482 €</b>	<b>643 486 €</b>	<b>Total du Passif</b>	<b>938 482 €</b>	<b>643 486 €</b>

#### Compte de résultats au 31 décembre 2020

Produits		N-1	Charges		N-1
Produits d'exploitation	54 087 €	32 855 €	Autres achats et charges ext.	11 910 €	16 029 €
Reprises		6 422 €	Impôts, taxes et vers. assimilés		0 €
			Dotations aux amortissements	31 711 €	21 160 €
Produits financiers	0 €	0 €	Charges financières	5 197 €	4 052 €
Produits exceptionnels	3 261 €	431 €	Charges exceptionnelles		0 €
<b>Total des produits</b>	<b>57 348 €</b>	<b>39 711 €</b>	<b>Total des charges</b>	<b>49 331 €</b>	<b>41 241 €</b>

Les produits de la société sont liés à la vente de l'électricité produite par ses installations de production à partir de ressources renouvelables et notamment nos installations photovoltaïques (les projets de chaleur ne génèrent pas de produits pour notre société, il s'agit de participations dans une autre société : Forestener).

Les produits ont augmenté en 2020 de 17 673 € (soit 44%) du fait :

- De la production en pleine année d'une part de toutes les installations de la première tranche (installations de 9 kWc) et de nos deux premières centrales de 36 kWc (Ecole Couturier et Halle des

Sports), et d'autre part du début de production de la nouvelle toiture de la Belle Electrique (98,8 kWc) mise en service au 13 février 2020 (+ 7 721 € soit 44% de 17 673) ;

- D'une écriture comptable de transfert de charges liés à des frais d'emprunt (qu'on retrouve dans la partie charges) qui vont être amortis sur la durée du nouvel emprunt de 12 ans (6422 €)

S'agissant des charges de l'exercice 2019 (16 029 €), nous pouvons les répartir en deux grandes catégories :

- Dépenses principales relatives au fonctionnement de la société :
  - Fournitures, bureautique (56 €) ;
  - Honoraire et frais d'actes, relatifs à la gestion et comptabilité (979 €) ;
  - Rémunération d'intermédiaires (études échouées...) (2150 €) ;
  - Communication (478 €) ;
  - Frais postaux et internet (601€) ;
  - Frais bancaires et assimilés (743 €) ;
  - Cotisations à Energie Partagée (100 €) ;
- Dépenses principales relatives aux installations photovoltaïques :
  - Electricité (consommation des sites) (979 €) ;
  - Primes d'assurances des installations (4 030 €) ;
  - Location immobilière des toitures (583 €) ;
  - Charges financières (5 197€).

Les charges ont baissé de 4 091 € (25 %) du fait principalement :

- Que dans l'année 2020 nous n'avons pas eu de frais d'emprunt. En outre, celui de l'année 2019 (6 422 €) était extraordinaire et va être étalée sur 20 ans.

Le montant des dotations aux amortissements (31 711 €) a augmenté par rapport au précédent exercice du fait de l'amortissement en pleine année de toutes les installations de la tranche 1 et des deux nouvelles installations de 36 kWc en fin d'année. Les règles d'amortissements adoptées sont les suivantes :

- Études préliminaires : 5 ans ;
- Études de maîtrise d'œuvre des installations : 10 ans ;
- Installations photovoltaïques : 20 ans ;
- Onduleurs, GSM, dispositif d'arrêt d'urgence : 12 ans.

Au total le résultat net est positif de 8 017 euros. A noter aussi que le résultat cumulé est désormais positif (-5 323 + 8 017 = 2 694 euros).

## 4 Détail des emprunts

EYC a fait appel à deux emprunts depuis sa création :

- Emprunt de la tranche 1 :
  - Débloqué le 28 février 2018 ;
  - Montant : 258 400 euros avec droit de tirage sur une durée de 6 mois ;
  - Durée : 180 mois (hors différé d'amortissement) ;
  - Taux : 1,56 % ;
  - Frais de dossier : 500 € ;
  - Garantie bancaire : gratuite car caution bancaire de La Métro sur 25% du prêt ;
- Emprunt de la tranche 2 :
  - Enveloppe jusqu'à de 500 k€ avec droit de tirage sur le crédit sur une durée initiale de 12 mois à partir du 25 août 2019 (modulo la prolongation de période du fait du COVID19). A noter que du fait du COVID et des retards constatés des projets portés par Energ'Y



Citoyennes, le droit de tirage a été prolongé de 12 mois et est valide jusqu'au 25 août 2021 ;

- Montant débloqué au 31 décembre 2020 : 197 173,5 € ;
- Durée : 144 mois (hors différé d'amortissement) ;
- Frais de dossier : 150 € ;
- Garantie bancaire (25% sur les 9 premières années) : 6041,67 € ;
- Taux : 1,05 %.

## 5 Affectation du résultat de l'exercice et éventuelle distribution d'un dividende

Le Conseil de gestion de la société propose d'affecter la totalité du résultat de l'exercice clos le 31 décembre 2020, s'élevant à 8 017 €, au compte de « report à nouveau », dont le montant est donc porté à 2 694 euros. Cet exercice présente un premier bénéfice et traduit la bonne santé de la société. Toutefois, compte tenu du montant en jeu à date, il n'est pas proposé de distribution de dividendes aux actionnaires d'Energ'Y Citoyennes.

## 6 Conventions réglementées

Conformément à l'article L227-10 du Code de commerce, le président d'une SAS est tenu de présenter aux associé·e·s un rapport sur les conventions intervenues directement, ou par personne interposée, entre d'une part la SAS, et d'autre part son président ou l'un de ses dirigeants. Cet article n'est cependant pas applicable « aux conventions portant sur des opérations courantes et conclues à des conditions normales ». A défaut d'une définition précise de ces dernières, et dans un souci de transparence à l'égard des associé·e·s, liste est donnée ci-dessous de toutes les conventions passées, directement ou non, avec des membres du Conseil de gestion d'Energ'Y Citoyennes :

- Les villes d'Échirolles, Grenoble et de La tronche pour des « *conventions d'occupation temporaire du domaine public aux fins d'installation et d'exploitation de centrales photovoltaïques* » ; c'est dans ce cadre que ces collectivités mettent à disposition d'Energ'Y Citoyennes des toitures de bâtiments afin d'y installer sur chacune un ensemble d'équipements de production d'électricité photovoltaïque, moyennant, notamment, une redevance d'occupation proportionnelle à la surface des capteurs solaires installés (1€/m<sup>2</sup>/an, soit 60 €/an par toiture, valable sur toute la durée de la convention, soit 20 ans à compter de la mise en service de l'installation).
- Enercoop Auvergne Rhône-Alpes : Si Enercoop Auvergne Rhône-Alpes n'est pas associée d'Energ'Y Citoyennes, son directeur l'est à titre personnel et en est membre du Conseil de gestion en tant que représentant de la société Énergie Partagée Investissement. Les conventions réglementées concernent deux prestations :
  - Convention de gestion administrative, juridique et comptable, d'un montant forfaitaire de 850 €HT pour les exercices suivants, renouvelable par tacite reconduction ;
  - Prestation d'Assistance à Maîtrise d'Ouvrage pour 12 315 €HT en 2020.

## 7 Liste de l'ensemble des mandats et fonctions exercés dans toute société durant l'exercice, par le Président et les membres du Conseil de gestion

Bien que non contraint par le code de commerce en raison de la structure juridique d'Energ'Y Citoyennes (SAS : société par actions simplifiée), le Conseil de gestion a cependant souhaité inclure cette liste dans le rapport de gestion, dans un souci de transparence vis-à-vis de l'ensemble des associés.

Prénom et Nom	Nom et structure juridique des sociétés	Fonction
Julien Robillard (Président)	RAS	RAS
Claire Mazoyer (démissionnaire)	Grési21	Administratrice
Dominique Jugnon	RAS	RAS
Benoit Mollaret	RAS	RAS
Jean-Marc De Boni (démissionnaire)	Valeur4 (SAS)	Président
Daniel Besson (Echirolles)	SEM CCIAG	Administrateur
	SEM Territoires 38	Administrateur
	SPL Isère Aménagement	Administrateur
	SPL Eau de Grenoble	Administrateur
	ALEC (SPL)	Administrateur
Antoine Back (Grenoble)	SDIS	Administrateur
	Grenoble Habitat	Administrateur
	Eaux de Grenoble	Administrateur
Bruno De Gassart (démissionnaire)	ACTIS	Administrateur
	SCI La grange de Javaux (CSI)	Co-gérant
Frédéric Marillier	Enercoop (SCIC)	Directeur Général Adjoint aux coopératives locales
	Enercoop Auvergne Rhône-Alpes (SCIC)	Directeur Général
	Enercoop Auvergne Rhône-Alpes Production (SARL)	Gérant
	Forestener (SAS)	Administrateur
Christine Lollier-Brassac (ALEC)	SASU Transform&Co	Présidente
	ALEC (SPL)	représentante asso
Alain Crépeau (La Tronche)	RAS	RAS
Pierre Verri (La Métro)	RAS	RAS
Fabienne Mahrez	Forestener (SAS)	Administratrice au nom d'Energ'Y Citoyennes
Suzanne Dathe	RAS	RAS

## 8 Prises de participation significatives ou prises de contrôle, filiales et sociétés contrôlées, participations croisées

Depuis 2019, EYC est au capital de la société Forestener qui développe des réseaux de chaleur sur l'Isère et 2 Savoie. Cette prise de participation au capital est de 3 k€.

Cette prise de partenariat nous permettra de financer en compte courant d'associé rémunéré à 4% le développement des projets de réseaux de chaleur bois sur le territoire de la Métropole.

Nous devons prendre des CCA en 2020 mais la crise sanitaire et ses conséquences ont conduit à décaler cette souscription de CCA à 2021.

## 9 Données sociales

La société Energ'Y Citoyennes n'a employé aucun salarié ou stagiaire durant l'exercice 2020. Son activité est prise en charge uniquement par des bénévoles, au nombre d'une vingtaine, réparti-e-s entre des groupes de travail « technique », « supervision et exploitation », « communication » et « administration-gestion ».

Nous avons reçus de multiples propositions de stages durant l'année 2020 mais faute de temps de bénévole pour encadrer un stagiaire nous n'avons pas pu y répondre favorablement.

Entre Novembre 2020 et Mars 2021 deux étudiants de la faculté d'Economie de l'Université Grenoble Alpes ont fait leur projet tuteuré de première année au sein d'EYC. Le sujet de leur projet était:

Quel modèle économique est le plus attractif à long terme ? :

- Quel modèle économique permet de préserver la gouvernance citoyenne ?
- Quel modèle économique permet de mieux garantir la continuité, quant aux aspects opérationnels, sur le long terme ?

En parallèle, Energ'Y Citoyennes a accepté d'être un des terrains d'étude analysé par Mr Baptiste Soubra dans le cadre de ses travaux de thèse sur "l'Appropriation citoyenne et transition énergétique : le changement d'échelle au prisme des Communauté d'Énergie Renouvelables". Dans le cadre de ce travail, Baptiste cherche à identifier les conditions de l'appropriation citoyenne de la transition énergétique et à comprendre comment cette appropriation pourrait être mise en place à plus grande échelle.

## 10 Actionariat et capital

À l'issue de l'exercice 2019 (31 décembre 2019), notre société comptait 233 associé-e-s (soit une augmentation de 75% durant l'exercice 2019, pour un capital social de 257 900 € (soit + 71 % durant l'exercice 2019).

À la clôture de ce quatrième exercice (31 décembre 2020), nous étions 285 associé-e-s (soit une augmentation de 22% au cours de l'exercice), pour un capital social de 302 400 € (+ 17 % pendant l'exercice) :

- 52 nouvelles personnes physiques ;

Conformément à nos statuts (art. 24.1), la liste des associé-e-s convoqué-e-s à la présente assemblée générale a été arrêtée le quarantième jour qui la précède, soit le 14 mai 2021. À cette date, Energ'Y Citoyennes comptait 305 associé-e-s, pour un capital social de 327 100 €.

Plus précisément, la répartition du capital social par collègue, **au 14 mai 2021** était la suivante :

Collèges	Nb d'associé-e-s	%	Capital	%	Capital moyen
Citoyens	280	91,8 %	231 100 €	70.7 %	825 €
Collectivités	11	3,6 %	20 800 €	6.4 %	1 890 €
Hébergeurs	0	0 %	0 €	0 %	0 €
Personnes morales	7	2,3 %	28 000 €	8,5 %	4 000 €
Fondateurs et parten.	7	2,3 %	47 200 €	14.4 %	6 742 €
<b>Total</b>	<b>305</b>		<b>327 100 €</b>		<b>1 072 €</b>

Le graphique ci-dessous illustre l'évolution mensuelle du capital social d'Énerg'Y Citoyennes.

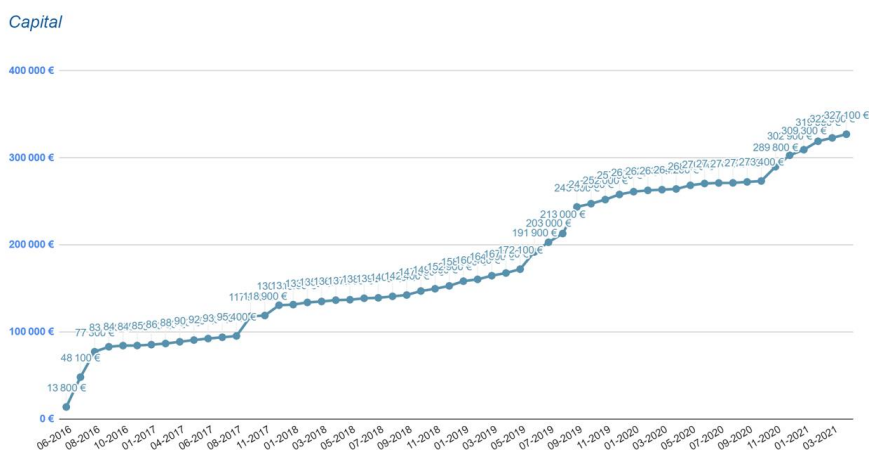


Figure : Evolution mensuelle du capital

Concernant la structure de l'actionnariat (au 14 mai 2021), les principales observations sont les suivantes :

- Les personnes physiques (280 citoyen-ne-s + 5 fondateurs-trices) représentent 93.4 % des associé-e-s et 72,4 % du capital ;
- 59 % sont des hommes et donc 41 % des femmes. La moyenne d'âge des associés est d'environ 42 ans avec respectivement pour les hommes et les femmes environ 43 ans et 40 ans. L'âge des associés varie de 2 à 84 ans, âge du doyen d'Énerg'Y Citoyennes ;
- La souscription moyenne au sein du collège « citoyens » est de 741 €, déduction faite de deux souscriptions particulièrement importantes de 10 000 € et 15 000 €; 39 % des souscriptions sont de 500 € ; 26 % des souscriptions sont de 800 à 1000 € (suivant en cela proposition de compensation de ses consommations) ;

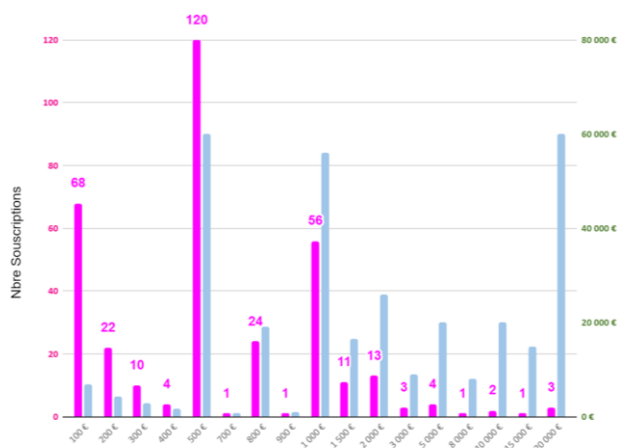


Figure : Répartition des montants de souscription de parts

- Cinq gros souscripteurs représentent près de 30.6 % du capital (Grenoble Alpes Métropole, Énergie Partagée Investissement, Ville de Grenoble et deux citoyens) ;
- Les souscriptions publiques représentent 18.6 % du capital (collectivités territoriales - Grenoble Alpes Métropole, 10 communes et le PNR de Chartreuse).

Pour mémoire, les souscriptions au capital d'Énerg'Y Citoyennes n'ouvrent droit à aucune réduction (ni crédit) d'impôt pour les personnes physiques. Sont en effet exclues du bénéfice de la réduction d'impôt sur le revenu, "les souscriptions au capital des PME qui exercent des activités procurant des revenus garantis en raison de l'existence d'un tarif réglementé de rachat de la production. Ainsi sont notamment exclues les activités de production d'électricité d'origine éolienne ou photovoltaïque", telles que celles exercées par Énerg'Y Citoyennes.

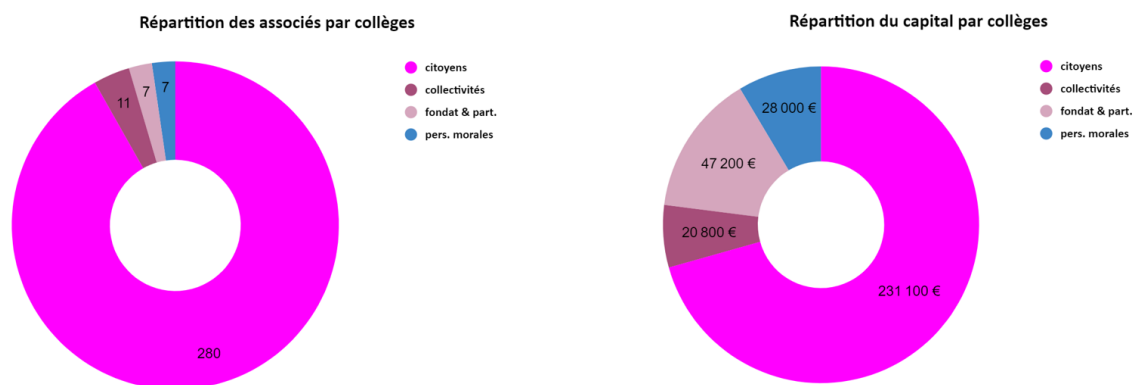


Figure : Répartition des associés et du capital par collèges

## **11 Évolutions prévisibles et perspectives d'avenir**

### **11.1 Une multiplication des projets à portée de main**

Force est de constater que malgré les contraintes importantes que nous impose le COVID19, EYC continue à se développer. Nous continuons à nouer contact avec de nouvelles communes et acteurs du territoire grenoblois. De nouvelles dynamiques pérennes nous associant à des acteurs publics moteurs semblent en passe d'émerger notamment au sud et à l'est du territoire.

Dans le même temps, les promoteurs motivés par les obligations du PLUI viennent à notre rencontre. Leurs pratiques ainsi que celles des notaires et des syndicats auxquels ils sont associés sont bousculées par ces nouvelles obligations qu'ils appréhendent mal. Le potentiel de projets est conséquent pour EYC. Trouver une voie de coopération avec ces promoteurs pourrait permettre d'asseoir l'investissement citoyen sur le parc privé. Ce serait une belle avancée.

Nous constatons d'ores et déjà qu'à son niveau EYC a un rôle à jouer. En dialoguant avec les promoteurs, les syndicats et les notaires nous pouvons diffuser des bonnes pratiques, maximiser la quantité d'énergie renouvelable qui se déploiera et assurer dans la durée la bonne exploitation des installations. La culture d'EYC et celle des promoteurs restent toutefois différentes. C'est un défi d'arriver à aligner les intérêts de chacun pour déployer des projets mieux disant. Nous saurons bientôt si nous y parvenons réellement.

### **11.2 Affiner nos modèles de développement et d'exploitation**

Nous avons réussi à construire notre première ombrière en 2020. C'est un succès mais le coût d'une telle installation reste conséquent. En plus du coût des panneaux et des onduleurs, il nous faut financer avec les mêmes tarifs d'achat la structure qui porte les panneaux. Nous y sommes parvenus à Varcis-Allières-et-Risset car nous bénéficions d'une subvention de la région AURA. Mais nous ne bénéficierons pas tout le temps d'un tel soutien. Pour répliquer de tels chantiers il nous faudra identifier plus d'optimisations. Peut-être faudrait-il réaliser des chantiers en série. Dans tous les cas, en lien avec nos partenaires installateurs, nous devons affiner notre approche.

Le nombre de nos installations et les enjeux d'exploitation associés commencent à croître significativement. Par exemple, dans le cas de notre ombrière, nous allons devoir prochainement signer une convention d'exploitation avec la SemiTAG. Cela traduit le fait que nous commençons à interagir avec des acteurs de plus en plus exigeants. Nous devenons en quelque sorte redevable d'une exploitation de bonne facture. Pour y parvenir, nous avons besoin d'étoffer le groupe de travail Exploitation. Ce dernier a réalisé un travail considérable en 2020. Il faut s'en féliciter. Mais quand bien même nous déléguerions certaines actions clés d'exploitation à des prestataires qualifiés, le rôle des bénévoles sera crucial pour réussir à suivre les sites dans la durée et faciliter les opérations menées par les professionnels. Les sites construits par EYC nous appartiennent à tous. Il tiendra à nous tous de les faire vivre dans la durée.

### **11.3 Vertu et pédagogie des projets Chaleur Bois**

Les énergies renouvelables se développent et sont globalement soutenues par les français. Mais nous continuons à voir régulièrement émerger les attaques contre ces types d'énergies. Dernier exemple en date, la chaleur bois poserait question. Au-delà des polémiques, à notre niveau, nous constatons que notre approche est extrêmement vertueuse. Le bois que nous utilisons est un sous produit des scieries. Il s'agit donc d'un déchet valorisé provenant d'un rayon d'une 40aine de kilomètres autour de Grenoble et issu de forêts gérées de façon durable. Factuellement, nous constatons que le bois est une vraie solution pérenne qui soutient l'activité locale et qu'il faut faire connaître.

### **11.4 Poursuivre la structuration et la professionnalisation en réseau d'Energ'Y Citoyennes**

Nous devons poursuivre notre action pour faire croître la présence des énergies citoyennes sur notre territoire. Mais à quel rythme pouvons nous développer notre activité et jusqu'où notre fonctionnement en

bénévole pourra t'il se maintenir en l'état ? Le nombre de nos sites va croître de façon conséquente dans les années à venir. Le travail de développement de nouveaux projets ne devrait pas beaucoup changer. Par contre celui de gestion du fonctionnement de la structure va s'accroître. Qu'il s'agisse de gestion administrative, d'exploitation et de mobilisation interne et externe, à quel moment et sous quelles modalités devront nous professionnaliser EYC ?

Notre fonctionnement de coopération en réseau avec Enercoop Auvergne Rhône Alpes et les installateurs nous a permis de gérer les aspects techniques et la comptabilité. Devrons nous étendre notre réseau pour gérer plus d'administratif, l'exploitation, l'animation et la communication ?

Une étude menée par CoopaWatt (une structure qui accompagne les projets citoyens) est actuellement en cours pour identifier comment et avec qui bâtir une capacité de travail salariée mutualisée. Difficile de préjuger des conclusions. Nous participons à ces travaux avec intérêt. Par contre force est de constater que bien que nos projets se développent, nos moyens financiers restent réduits. Dès lors, quelles seront nos marges de manœuvres ? Continuerons-nous avec une approche autofinancée qui minimise les risques mais peut se heurter aux limites du bénévolat ou bien devons nous choisir d'investir pour renforcer le développement d'EYC ? Une troisième voie est-elle possible ?

### 11.5 Vers la légitimité des citoyens sur toutes les tailles de projets

Nous continuons à développer des projets photovoltaïques de 36 et 100 kWc qu'il serait difficile de voir émerger si nous n'étions pas là pour les porter. En parallèle EYC a déjà commencé à se positionner sur des projets neufs ou existants conséquents pouvant aller bien au-delà des 100 kWc. Ce positionnement sera amené à se multiplier notamment car la réglementation évolue favorablement. Nous bénéficierons par exemple bientôt de tarifs d'achat pour des installations photovoltaïques allant jusqu'à 500 kWc.

Nous nous retrouverons alors en concurrence avec des opérateurs privés classiques. Ces opérateurs peuvent être très efficaces d'un point de vue économique et peuvent jouer un rôle certain dans la mise en œuvre de la transition énergétique.

Réussir à positionner EYC sur des projets plus grands est un sacré beau défi. Cela pourrait nous permettre d'accroître notre impact, de dégager de nouveaux moyens d'actions et de renforcer notre visibilité et crédibilité. Mais si nous devons nous engager sur cette voie c'est surtout parce que nos spécificités de projets citoyens le méritent. La charte Énergie Partagée à laquelle nous souscrivons définit 4 axes qu'il me semble important de rappeler :

- Ancrage local ;
- Finalité non spéculative ;
- Gouvernance démocratique ;
- Engagement pour le respect de l'environnement.

C'est pour avoir un impact et promouvoir tout ou partie de cette vision que nous nous engageons. Notre structure est encore jeune et petite. Nous pourrions faire le choix de rester un acteur marginal y compris sur notre territoire. Mais nous promouvons un regard collectivement différent sur les énergies renouvelables décentralisées et sur la maîtrise de l'énergie. Massivement déployées dans le futur, les apports économiques, sociaux et environnementaux des énergies renouvelables ne pourront être maximisés pour le territoire que si elles sont citoyennes.

Nous avons su montrer que, tous ensemble au sein d'EYC, nous sommes capables de répondre présent sur une multitude de projets y compris de grande taille. Si je devais faire un vœu je dirais que je souhaiterais qu'EYC devienne un vrai projet de territoire. Nous travaillerions alors encore plus étroitement avec les collectivités et nos partenaires afin de donner une toute autre envergure à notre action. Maintenant que nous avons prouvé qu'Énerg'Y Citoyennes fonctionne, nous devons désormais nous demander quelle devrait être sa place sur le territoire en 2026 ? Nous devons nous poser cette question avec les collectivités et tous nos partenaires. Il est temps de faire progresser une vision commune plus ambitieuse pour répondre à une plus grande mesure au défi climatique.

**Julien Robillard - Président du Conseil de Gestion**